

Le permis de conduire à 1 € par jour

Depuis 2005, le gouvernement a mis en place le permis à 1 € par jour. Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'État pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à financer leur préparation à cet examen.

Ce dispositif a été initié pour le permis B. Depuis le 3 octobre 2006, il a été étendu au permis A.

Pour en bénéficier, le candidat doit passer un contrat de prêt avec un établissement financier. Cet établissement avance le coût total de la formation au permis.

Le candidat a plusieurs possibilités pour obtenir ce prêt :

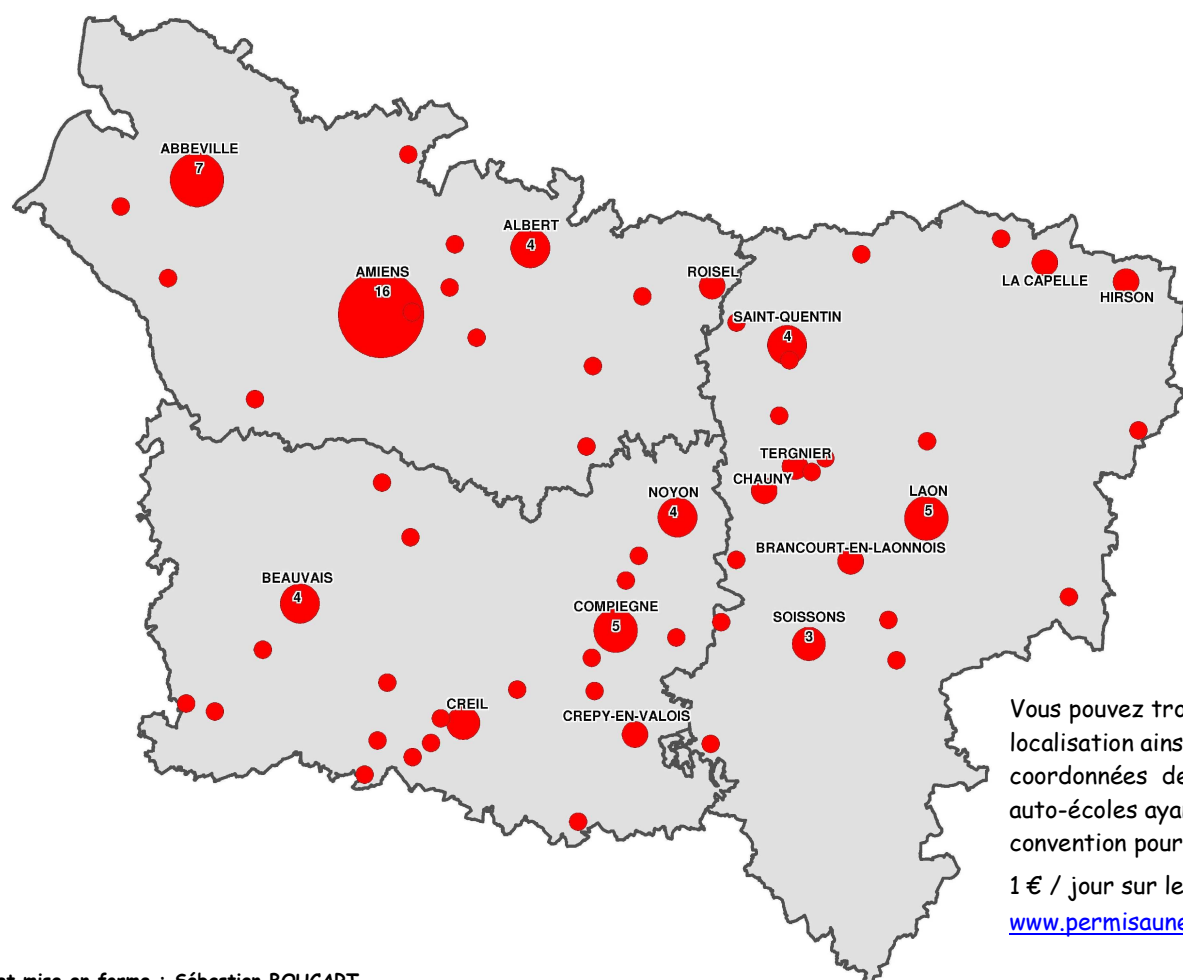
- ✓ soit il fournit un justificatif stipulant qu'il peut rembourser 30 € par mois ;
- ✓ soit il garantit le remboursement de son prêt par l'apport d'une caution (il peut se faire aider par ses parents).

Suite au comité interministériel de la sécurité routière du 13 janvier 2009, les jeunes en difficulté, sans caution parentale ou d'un tiers, peuvent bénéficier de la prise en charge publique de la caution du prêt.

Pour plus de renseignements :

<http://www.permisdeconduire.gouv.fr>

Auto-écoles ayant signé la convention pour le permis à 1 € / jour en Picardie



Vous pouvez trouver la localisation ainsi que les coordonnées de toutes les auto-écoles ayant signé la convention pour le permis à 1 € / jour sur le site : www.permisauneuropanjour.fr

Rédaction et mise en forme : Sébastien BOUCART
Sebastien.Boucarter@developpement-durable.gouv.fr

La lettre de l'ORT - n°33
avril 2011

Directeur de la publication :
Philippe CARON

Réalisation - impression :
Direction régionale de
l'environnement et du
logement de Picardie
ISSN : 1299-9733



LA LETTRE DE L'ORT - n°33

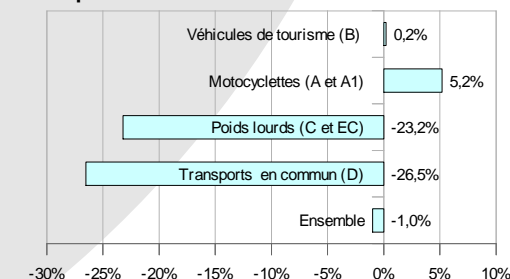
La délivrance des permis de conduire en Picardie en 2009

29 088 permis de conduire ont été délivrés en 2009 par les centres d'examen situés en Picardie. On constate une légère baisse de 1% par rapport à 2008 (contre une évolution de 0,3 % pour la métropole). 81% d'entre eux sont des permis B pour la conduite de voitures particulières avec une relative stabilité depuis 2008. En revanche, les permis délivrés pour la conduite de véhicules professionnels sont en net repli (-23% pour les poids lourds et -26,5% pour les autobus et autocars).

Nombre de permis de conduire délivrés en 2009 en Picardie

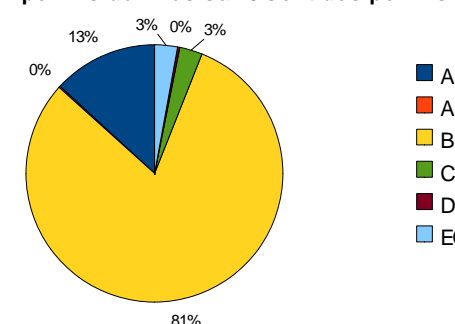
	2009	Région / France
Véhicules de tourisme (B)	23 461	3,3%
Motocyclette (A et A1)	3 879	3,3%
Poids lourds (C et EC)	1 662	3,0%
Transp en commun (D)	86	1,4%
Ensemble	29 088	3,1%

Evolution entre 2008 et 2009 du nombre des permis de conduire délivrés en Picardie

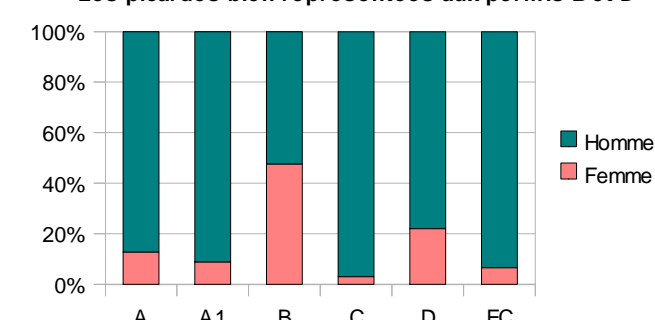


La Picardie représente 3,15 % des permis de conduire délivrés en France métropolitaine, soit une part à peine supérieure au poids démographique de la région (3%).

En 2009, 4 permis délivrés sur 5 sont des permis B

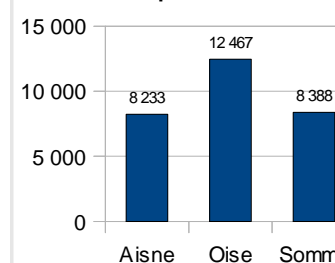


Les picardes bien représentées aux permis B et D

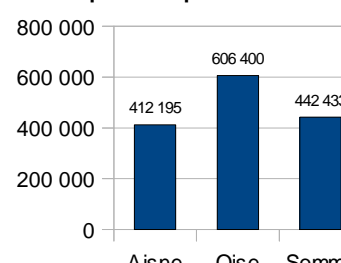


Un nombre de permis délivrés plus important dans l'Oise mais équivalent aux deux autres départements rapporté à la population de 18 ans et plus.

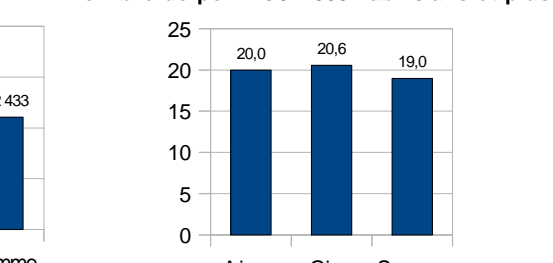
Nombre de permis délivrés



Population plus de 18 ans



Nombre de permis / 1 000 Hab 18 ans et plus



Observatoire
Régional
des Transports
56 rue Jules Bami
80 040 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 82 25 95
Fax : 03 22 91 73 77
info@ort-picardie.net

Permis B (Véhicules de tourisme) : la majorité des permis délivrés

Selon l'enquête parc Auto Sofres 2008, 54 % de la population française âgée de 18 à 24 ans est titulaire du permis B, contre 94 % pour l'ensemble de la population en âge de conduire.

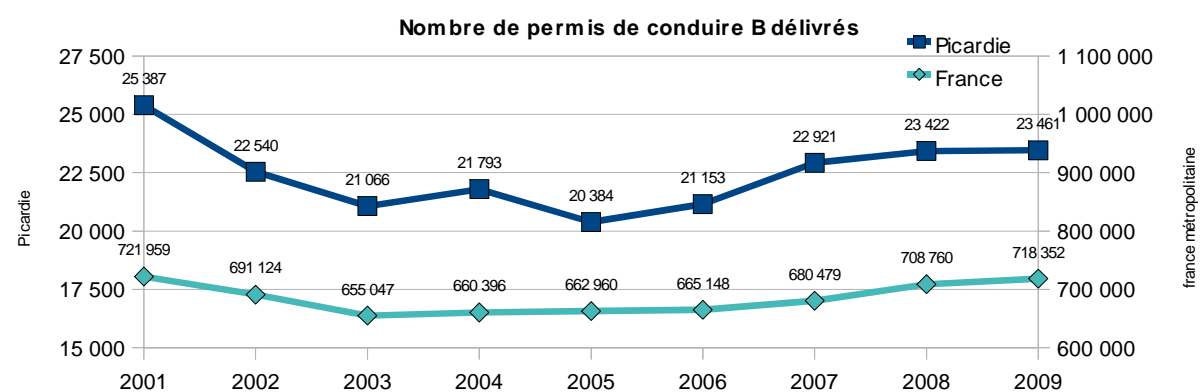
23 461 permis B ont été délivrés en Picardie en 2009, soit 81 % de l'ensemble des permis. Ce pourcentage est identique au niveau national. Ce permis concerne surtout les jeunes adultes.

Nombre de permis de conduire B délivrés en 2008 et 2009

	2008	2009	Évolution
Aisne	6 769	6 681	-1,3%
Oise	10 607	10 245	-3,4%
Somme	6 046	6 535	8,1%
Picardie	23 422	23 461	0,2%
France	708 760	718 352	1,4%

Le département de l'Oise représente le plus grand nombre de permis délivrés et enregistre une baisse de 3,4 % par rapport à 2008. La hausse de 8,1 % enregistrée dans la Somme correspond-elle à un rattrapage sur 2008 ?

4 picards sur 6 résident en 2010 à l'intérieur d'un Périmètre

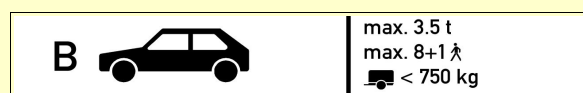


Ce que dit le code de la route

Article R221-4
Modifié par Décret n°2006-1496 du 29 novembre 2006 - art. 4
JORF 1er décembre 2006 en vigueur le 1er janvier 2008

Catégorie B

Véhicules automobiles ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui n'excède pas 3,5 tonnes, affectés au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum, ou affectés au transport de marchandises, ainsi que les véhicules qui peuvent être assimilés aux véhicules précédents et dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé des transports.

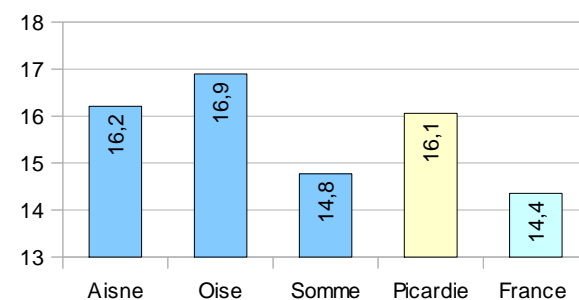


Véhicules mentionnés à l'alinéa précédent attelés d'une remorque lorsque le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est inférieur ou égal à 750 kilogrammes.

Mêmes véhicules attelés d'une remorque lorsque le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kilogrammes, à condition, d'une part, que le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque soit inférieur ou égal au poids à vide du véhicule tracteur et, d'autre part, que la somme des poids totaux autorisés en charge (PTAC) du véhicule tracteur et de la remorque soit inférieure ou égale à 3,5 tonnes.

de Transport Urbain, cependant toutes les communes d'un PTU ne sont pas systématiquement desservies en transport collectif. Le RGP de l'Insee 2006 indique qu'une part non négligeable de la population (36 %) réside en dehors des pôles urbains et périurbains ce qui entraîne des pratiques de déplacement ayant majoritairement recours à la voiture particulière. Le taux de motorisation des ménages picards en 2006 était de 81 %, le département de l'Oise atteignant presque 85 %. Les taux sont traditionnellement plus faibles en ville qu'à la campagne.

Nombre de permis B délivrés en 2009 pour 1000 habitants âgés de 18 ans et plus



Des pistes pour préparer le permis ou pour accéder à l'emploi en voiture

1 / Établissements Publics d'Insertion de la Défense

Trois EPIDE fonctionnent en Picardie : **Compiègne Doullens et Saint-Quentin**. Ces établissements permettent d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 18 à 25 ans sans qualification ni emploi en proposant différentes filières professionnelles telles que le BTP, l'aide à la personne ou la restauration.

Les élèves « méritants » peuvent bénéficier d'une préparation à l'examen du code de la route. Des places leur sont « réservées » pour passer l'examen en dehors du système d'attribution des places auto-écoles. Concernant la « conduite », ces jeunes sont dirigés vers les auto-écoles.

<http://www.epide.fr/>



Centre d'examen du permis de conduire à Amiens

2/ Association d'aide au permis de conduire en Picardie.

L'association «Amiens Avenir Jeunes» assure l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté. L'association forme aussi à l'examen du code de la route. L'épreuve se passe dans ses locaux. Elle dispose aussi d'un véhicule école.

Cette association intervient également à la maison d'arrêt d'Amiens et permet au détenu en fin de peine de passer l'épreuve du code de la route dans l'établissement pénitencier.

Avant de se lancer dans le parcours du permis de conduire, il faut se renseigner sur les différentes aides possibles. Les Conseils généraux, qui ont la responsabilité de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, prennent en charge une partie des coûts du permis pour les jeunes en difficulté, à travers les Fonds d'aides aux jeunes. Le Pôle Emploi, certaines mairies, communautés de communes et mutuelles sont également impliqués.

3 / Aéroports de Paris association Papa Charlie



L'association « Papa Charlie » a été initiée en 1997 avec « Aéroports de Paris » pour rendre possible l'accès aux différents lieux de travail très dispersés sur les plateformes aéroportuaires et en horaires décalés. Elle permet de faciliter l'accès à l'emploi en mettant à disposition un véhicule en échange d'une contribution mensuelle faible. Depuis septembre 2008, cette entreprise peut venir en aide aux demandeurs d'emploi de l'Oise.

Plusieurs critères sont pris en compte avant l'attribution d'un véhicule :

- x critères sociaux précis (chômeurs ...)
- x impossibilité d'emprunter un transport en commun
- x responsabilisation du conducteur à l'aide d'un dépôt de garantie

Les locataires s'engagent par ailleurs à transporter des demandeurs non titulaires du permis si les conditions (horaires, destinations) le permettent.

Pour plus d'information il existe un site internet :

<http://www.papa-charlie.com/>

4 / Expérience Conseil Régional

Entre 2007 et 2010, la Région a consacré 2,6 M€ au dispositif d'aide aux jeunes qui se préparent à exercer des métiers pour lesquels la conduite d'un véhicule est indispensable.

D'un montant moyen de 635€, cette aide était réservée aux lycéens et apprentis qui avaient obtenu un CAP ou un BEP dans les filières des métiers de bouche, de l'hôtellerie-restauration, de la vente, des services aux personnes et aux entreprises, du bâtiment et des métiers de l'agriculture.

Devant l'ampleur des demandes, notamment de jeunes candidats ne relevant pas de ces métiers, cette aide a été supprimée.

Permis et sécurité routière

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Permis à points

	Picardie	Évolution 08/09	
		Picardie	France
Dossiers traités	157 105	6,62%	0,27%
Infractions traitées	157 467	6,54%	0,25%
Points retirés	265 501	7,75%	-2,40%
Permis solde nul	2 778	1,12%	-6,05%
Permis rétabli	66 147	14,48%	31,63%

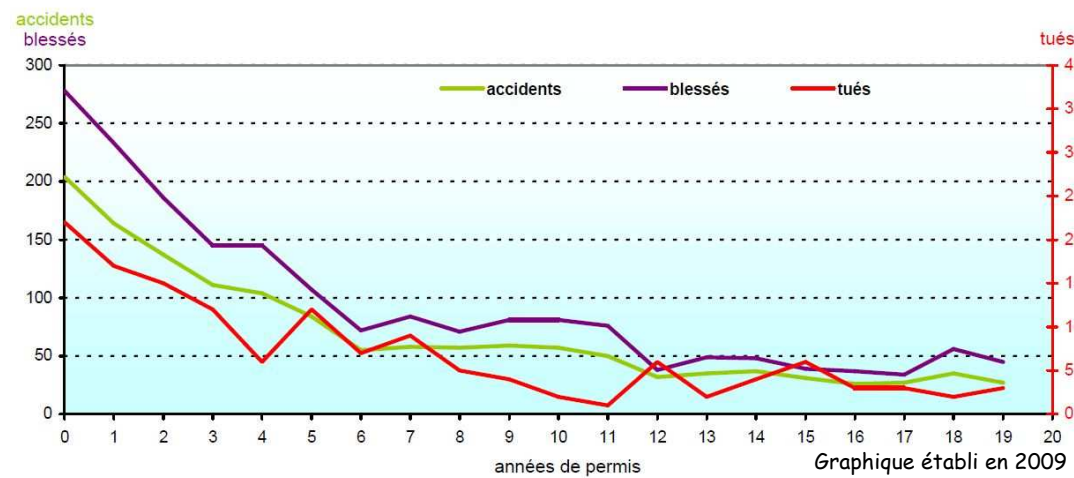
Le système du permis à points en France est appliqué depuis le 1er juillet 1992. Il constitue un instrument privilégié du dispositif de prévention et de lutte contre

l'insécurité routière. Il fait partie intégrante du système de formation et de suivi de l'évolution des attitudes au volant de nos concitoyens.

Par rapport à l'évolution de la France, les résultats en Picardie sont insatisfaisants.

Les infractions relevées par les forces de l'ordre en 2009 en Picardie ont progressé de plus de 6,5% par rapport à l'année 2008. Le nombre de points retirés est en augmentation de 7,75% après une année 2008 en diminution. Le nombre de permis rétablis a progressé de 14,5%.

Accidents selon l'ancienneté du permis de conduire



Le nombre de victimes dans les accidents dont au moins un des conducteurs a moins de 5 ans de permis est important. Il se stabilise à partir de la 12ème année. Après la 35ème année, les chiffres ne sont plus significatifs.

Types d'infractions constatées en Picardie

Nombres D'infractions	vitesse	alcool Contravention	alcool Délict	stupéfiants	priorités
Aisne	34 098	864	697	44	1 969
Oise	60 783	639	779	58	3 408
Somme	27 503	694	829	36	1 846

Les départements picards sont disparates dans les infractions. Confirmant la tendance déjà constatée, l'année 2009 est marquée par un fort taux des excès de vitesse parmi les infractions ayant entraîné un retrait de points.

Le nombre important d'infractions à la vitesse dans le département de l'Oise peut être dû à la configuration du réseau dont le nombre de doubles voies est important mais aussi à l'importance du trafic par la proximité de la région parisienne avec le déplacement domicile/travail.

Le facteur « alcool » est important dans les trois départements, tout particulièrement dans l'Aisne au niveau contraventionnel (taux de 0,5g à <0,8g d'alcool par litre de sang) et principalement dans la Somme pour les délits (taux à partir de 0,8 g d'alcool par litre de sang).

Permis A et A1 (Motocyclettes) : en forte hausse depuis 2007

Les permis A et A1 autorisent la conduite de deux catégories de deux-roues motorisés : à partir de 16 ans, les motocyclettes légères, de 50 à 125 cm³ (permis A1) ; à partir de 18 ans, les motocyclettes de grosses cylindrées, supérieures à 125 cm³ (permis A). Près de 3 900 permis deux-roues ont été délivrés en 2009 en Picardie (+ 5,2 % par rapport à 2008), un record historique sur la période 2001-2009

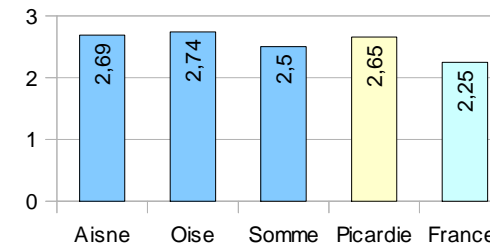
En 2009, la Picardie a représenté 3,4 % du nombre de permis motocyclettes délivrés en France métropolitaine.

Selon l'Enquête Nationale Transport de 2008 le parc des 2 roues motorisés se divise de la façon suivante : 57% de motos, 30% de scooters et 13% de cyclomoteurs.

12% des ménages français possèdent un 2 roues motorisés. 87% des conducteurs de 2 roues sont des hommes (cf : graphique page 1).

Ils sont surreprésentés chez les motocyclistes en effet 9 motards sur 10 sont des hommes, les femmes privilégient plutôt l'usage des scooters.

Nombre de permis A + A1 délivrés en 2009 pour 1000 habitants âgés de 18 ans et plus



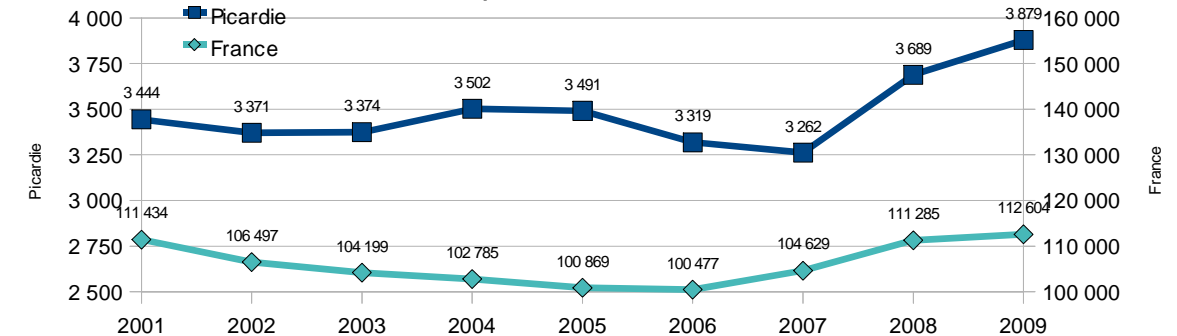
Nombre de permis de conduire A et A1 délivrés en 2008 et 2009

	Ensemble A			Ensemble A1			Ensemble A et A1		
	2008	2009	Évolution	2008	2009	Évolution	2008	2009	Évolution
Aisne	1 048	1 080	3,1%	19	28	47,4%	1 067	1 108	3,8%
Oise	1 447	1 645	13,7%	17	18	5,9%	1 464	1 663	13,6%
Somme	1 148	1 098	-4,4%	10	10	0,0%	1 158	1 108	-4,3%
Picardie	3 643	3 823	4,9%	46	56	21,7%	3 689	3 879	5,2%
France	109 568	112 067	2,3%	4 013	3 877	-3,4%	113 581	115 944	2,1%

Depuis le 1er janvier 2011, une formation de 7 heures est obligatoire pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (permis A1 ; de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur de plus de 50 cm³ et qui n'en ont pas conduit au cours de ces 5 dernières années.

En revanche, la conduite des cyclomoteurs (deux roues de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h) ne nécessite pas de permis de conduire. Il faut avoir au moins 14 ans et être titulaire du brevet de sécurité routière (BSR)

Nombre de permis de conduire A+A1 délivrés



Ce que dit le code de la route

Article R221-4
Modifié par Décret n°2006-1496 du 29 novembre 2006 - art. 4
JORF 1er décembre 2006 en vigueur le 1er janvier 2008

Catégorie A

Motocyclettes, avec ou sans side-car.

Sous-catégorie A 1

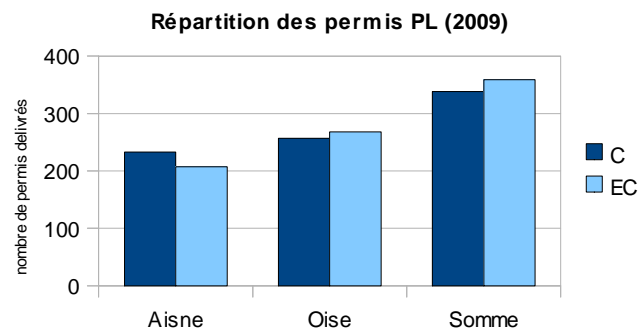
Motocyclettes légères.

A	> 50 cm ³ > 45 km/h
A1	max. 125 cm ³ max. 11 kW

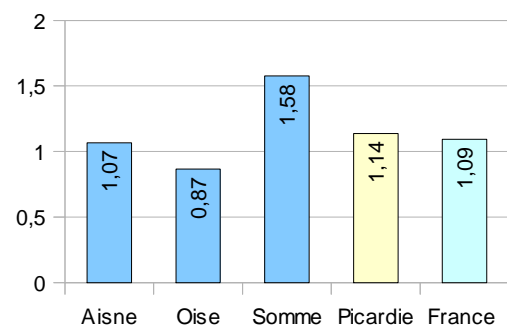
Permis C et EC (Poids Lourds) : en 1 an, 25% de délivrances en moins

Le département qui domine le secteur des permis poids lourds est la Somme avec 42 % des délivrances pour l'année 2009 suivi de l'Oise avec 32 % et de l'Aisne 26%.

La Picardie se place au 16^{ème} rang des délivrances avec 1 662 (la moyenne nationale étant de 2 486 en 2009)



Nombre de permis C + EC délivrés en 2009 pour 1 000 habitants âgés de 18 ans et plus

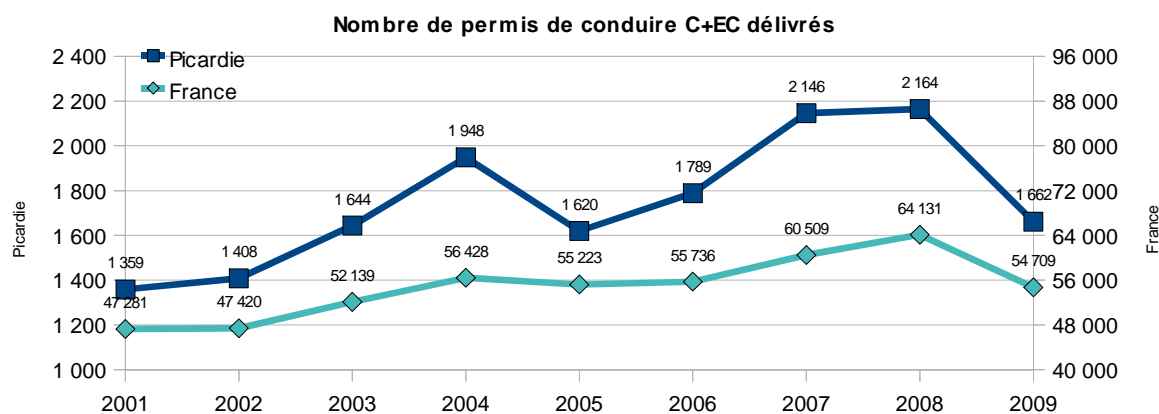


En 2009 en Picardie, il y a une chute importante des délivrances des permis PL après 4 années de progression (entre 2005 et 2008). Cela représente une perte de 502 permis délivrés pour la Picardie (2 164 en 2008 pour 1 662 pour 2009).

Après un premier recul (- 17 %) en 2005, le nombre de permis délivrés annuellement s'était redressé pendant trois ans. 2009 enregistre une baisse de 23 %

Nombre de permis de conduire C et EC délivrés en 2008 et 2009

	Ensemble C			Ensemble EC			Ensemble C et EC		
	2008	2009	Évolution	2008	2009	Évolution	2008	2009	Évolution
Aisne	324	233	-28,1%	296	207	-30,1%	620	440	-29,0%
Oise	297	257	-13,5%	431	268	-37,8%	728	525	-27,9%
Somme	344	338	-1,7%	472	359	-23,9%	816	697	-14,6%
Picardie	965	828	-14,2%	1 199	834	-30,4%	2 164	1 662	-23,2%
France	31 747	28 582	-10,0%	33 450	27 125	-18,9%	65 197	55 707	-14,6%

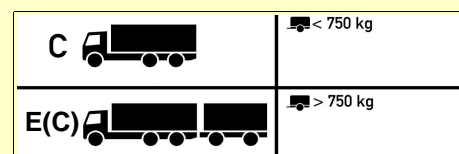


Ce que dit le code de la route

Article R221-4
Modifié par Décret n°2006-1496 du 29 novembre 2006 - art. 4
JORF 1er décembre 2006 en vigueur le 1er janvier 2008

Catégorie E (C)

Véhicules relevant de la catégorie C attelés d'une remorque lorsque l'ensemble formé par le véhicule tracteur et la remorque ne relève pas de la catégorie C.



Catégorie C

Véhicules automobiles isolés autres que ceux de la catégorie D dont le poids total autorisé en charge (PTAC) excède 3,5 tonnes.

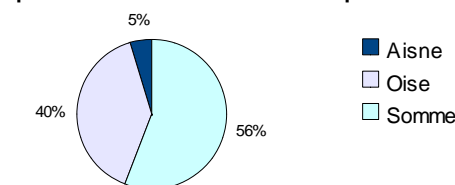
Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 750 kilogrammes.

Permis D (transports en commun) : en 2 ans 50% de délivrances en moins.

En 2009, 86 permis D ont été délivrés dans la région ce qui représente une baisse de 26,5 % par rapport à l'année précédente (117) et la moitié des permis délivrés par rapport à l'année 2007 (174). 86 délivrances représentent le pire résultat de ces 10 dernières années. La région se classe au 16^{ème} rang des délivrances (la moyenne nationale étant de 259). Elle se classait au 12^{ème} rang en 2007.

La Picardie représente 1,4 % des permis délivrés en France métropolitaine en 2009 (1,8 % en 2008).

Repartition des délivrances des permis D



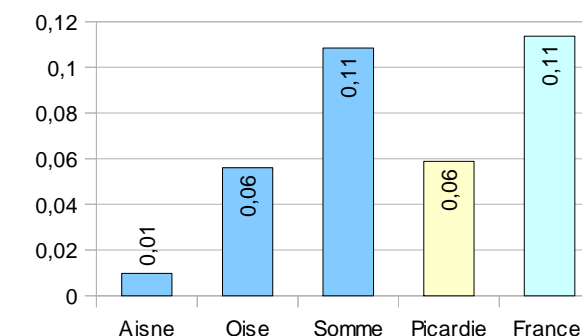
En France on observe aussi une baisse entre 2008 et 2009 (- 8,5 %) soit 552 permis en moins.

Nombre de permis de conduire D délivrés en 2008 et 2009

	2008	2009	Évolution
Aisne	5	4	-20,0%
Oise	74	34	-54,1%
Somme	38	48	26,3%
Picardie	117	86	-26,5%
France	6 534	5 982	-8,4%

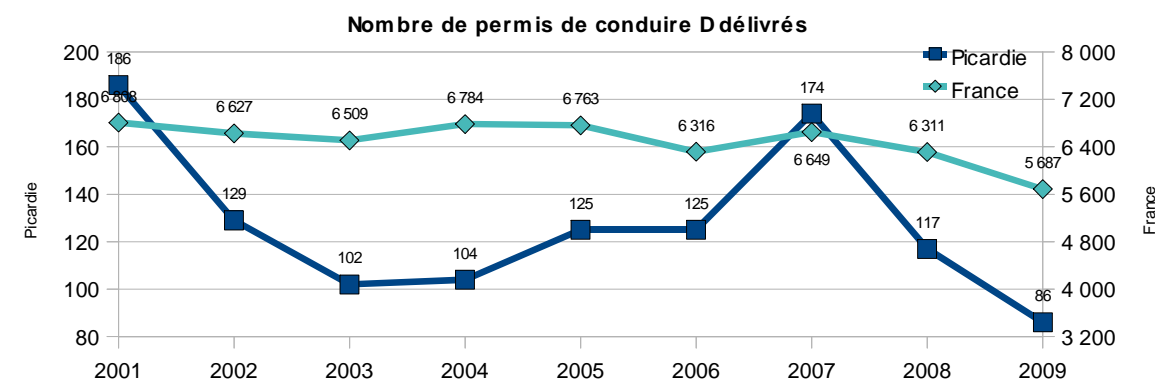
Le département de l'Aisne est sous-représenté avec 5% des délivrances picardes en 2009 contre 56% pour la Somme et 40% pour l'Oise.

Nombre de permis D délivrés en 2009 pour 1 000 habitants âgés de 18 ans et plus



En 2 ans, entre 2007 et 2009, la Picardie a perdu 50,6 % de permis D délivrés contre « seulement » 13,6 % de moins au niveau national.

Le permis D est le deuxième permis (après le B) à avoir une représentation féminine significative : 22% en 2009.



Ce que dit le code de la route

Article R221-4
Modifié par Décret n°2006-1496 du 29 novembre 2006 - art. 4
JORF 1er décembre 2006 en vigueur le 1er janvier 2008

Catégorie D

Véhicules automobiles affectés au transport de personnes comportant plus de huit places assises outre le siège du conducteur ou transportant plus de

huit personnes, non compris le conducteur. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 750 kilogrammes.

